

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>EasyMold Silicone Putty Part B</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro de la FDS</b>	7211800
<b>Code du produit</b>	33700, 33700M, 33710.
<b>Usage recommandé</b>	Fabrication d'un moule en silicone de qualité alimentaire
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de la société</b>	Environmental Technology, Inc.
<b>Adresse</b>	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537, USA.
<b>Numéro de téléphone</b>	001 707-443-9323
<b>E-mail</b>	mail@eti-usa.com
<b>Personne-ressource</b>	Directeur technique
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	800-424-9300 (CHEMTREC)

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.

Aucun danger ne découle du produit tel que fourni.

### Éléments d'étiquetage

<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après utilisation.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>Autres dangers</b>	Combustible.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont sous les limites de divulgation requises.  
Silice non respirable incorporée dans une matrice de caoutchouc silicone.

## 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter à l'extérieur. Consulter un médecin si les troubles persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Peut provoquer des troubles gastro-intestinaux.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter de manière symptomatique.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Poudres chimiques. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former comme du : Oxydes de carbone (CO <sub>x</sub> ). Oxydes métalliques. Oxydes de silicium.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Combustible. Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche signalétique. Tenir à l'écart le personnel non requis. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de vapeurs/poussières et le contact oculaire et cutané. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Recueillir et éliminer le produit répandu comme indiqué à la section 13 de la FDS. Tenir à l'écart le personnel non requis. Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau.  Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
I.C. Bleu 29 de Colorant	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Particules inhalables
		10 mg/m <sup>3</sup>	Particules inhalables

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
Mica	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
Mica	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Mica	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
Mica	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Mica	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
Mica	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable.

#### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

#### Directives au sujet de l'exposition

Les limites d'exposition professionnelle ne sont pas adéquates pour la forme physique actuelle du produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Stocker les vêtements de travail séparément. Les ingrédients présents dans ce produit sont encapsulés dans la matrice de polymère. Par conséquent, on ne s'attend à aucune exposition à ces produits lors d'une utilisation et d'une manutention normales de ce produit. Les limites d'exposition indiquées sont fournies à titre informatif seulement.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Porter des lunettes de protection approuvées.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Porter des gants appropriés comme bonne pratique d'hygiène.

##### Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Aucune recommandation particulière.

#### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence</b>	Mauve Pâte.
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide. Pâte.
<b>Couleur</b>	Mauve
<b>Odeur</b>	Sans odeur.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

**10. Stabilité et réactivité**

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Veuillez lire et suivre toutes les instructions techniques fournies par le fabricant.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles. Éviter les matières incompatibles et la chaleur intense.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts. Chlore Fluor Évitez d'utiliser des articles qui contiennent du soufre comme du ruban adhésif, des argiles et des gants de latex ou du savon contenant des stéarates.

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. L'exposition à l'air pour une période prolongée à 150°C ou plus peut entraîner la formation de formaldéhyde qui est un cancérigène connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation.

**Contact avec la peau** Un contact prolongé avec la peau peut causer de la dermatite.

**Contact avec les yeux** Ce produit peut provoquer une légère irritation oculaire.

**Ingestion** Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Peut causer des troubles gastro-intestinaux.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Inconnu(e). Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Huile minérale (CAS Breveté)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Aérosol</i>		
CL50	Rat	> 5 mg/l
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** N'est pas considéré comme un important produit irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Ce produit peut provoquer une légère irritation oculaire.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** La classification n'est pas possible. Les connaissances sur le risque de sensibilisation sont incomplètes. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée** Aucun(e) connu(e). On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. La classification n'est pas possible. Les connaissances sur le risque de sensibilisation sont incomplètes. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun composant de ce produit présent à des teneurs supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme mutagène par l'OSHA. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme cancérigène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

### Carcinogènes selon l'ACGIH

Huile minérale (CAS Breveté) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Huile minérale (CAS Breveté) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune donnée disponible. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Aucune donnée disponible. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Aucune donnée disponible. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Danger par aspiration</b>	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Effets chroniques</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Autres informations</b>	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** On ne considère pas que ce produit a des effets néfastes sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Huile minérale (CAS Breveté)

### Aquatique

*Aiguë*

Crustacés	DL50	Invertébrés (Invertébrés)	100 mg/l
-----------	------	---------------------------	----------

Poisson	DL50	Poisson	10 mg/l
---------	------	---------	---------

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** Aucun(e) connu(e).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. Non réglementé.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau.

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon** Sans objet.

**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC**

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	21-Décembre-2017
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Version n°</b>	01
<b>Références</b>	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses 2005 Fiche de données de sécurité pour produits chimiques - Partie 1 : contenu et ordre des sections) Lignes directrices du SGH de la JCIA, octobre 2008 Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition Société japonaise pour la santé au travail, recommandation et limites d'exposition professionnelle GOST 30333-2007 - Passeport de sécurité pour la production de produits chimiques. Exigences générales JIS Z 7252:2009 Classification des produits chimiques selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) » JIS Z 7253:2012 Communication des risques sur les produits chimiques selon le SGH – étiquetage et fiche de données de sécurité (FDS) Lignes directrices du SGH de la JCIA (Japan Chemical Industry Association), juin 2012

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme JIS Z 7253:2012. Renseignements supplémentaires fournis sur la fiche de données de sécurité. Environmental Technology, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.